

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/146

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par M. Benoit CRETEUR, secrétaire des Amis de la Pétanque de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M. Benoit CRETEUR est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie le dimanche 29 juin 2025 de 09h00 à 20h00 à l'occasion d'un Concours de pétanque au Parc de jeu des Tuilleries.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 03 juin 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.